

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Marne

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Séance du 6 Mars

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :

11

Date de la convocation :
28/02/2023

Date d'affichage :
07/03/2023

De l'an DEUX MILLE VINGT TROIS

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOFFRAIN Bernard, Maire

Présents : BONHOMME Jean-Daniel, BOUGREL Sylvain, CLEMENT Richard, DUMONT Nathalie, JOFFRAIN Bernard, MINOT Philippe, ROCHE Jean-Baptiste, CORDIER Sébastien

Absent : FEUTRIEZ Jean-François pouvoir à JOFFRAIN Bernard, CHEVIGNY Sébastien pouvoir à MINOT Philippe, BOUGREL Didier pouvoir à DUMONT Nathalie

Secrétaire : BOUGREL Sylvain

Objet de la délibération

1432 – COMPTE DE GESTION 2022 DU TESOR PUBLIC

Le résultat de l'exercice 2022 donne les chiffres suivants :

- section fonctionnement excédent de 17 480.14 €
- section d'investissement déficit de 10 619.49 €

Le montant des titres et mandats émis étant conformes à la comptabilité communale, le conseil approuve le compte de gestion 2022 du comptable public.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	11	11	0	0	0

1433 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. Bernard JOFFRAIN présente le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune :

- Recettes de fonctionnement 102 067.66 €
- Dépenses de fonctionnement 84 587.52 €
- Soit un excédent de fonctionnement pour 2022 de 17 480.14 €**

- Recettes d'investissement	23 203.11 €
- Dépenses d'investissement	33 822.60 €
Soit un déficit d'investissement pour 2022 de	10 619.49 €

- Restes à réaliser (RAR) dépenses investissement 31 516.00 €

D'où les résultats de clôture cumulés suivants au 31/12/2022 en section de fonctionnement et d'investissement :

- Excédent de fonctionnement	55 063.09 €
- Excédent d'investissement	2 225.83 €

Soit un résultat global excédentaire de 57 288.92 € (sans reprise des RAR)

Le Maire s'étant retiré, le Conseil vote le compte administratif

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	9	9	0	0	2

1434 – AFFECTATION DES RESULTATS

Vu la présentation du compte administratif 2022 et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit sur le BP 2023 et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces décisions et d'émettre les écritures comptables correspondantes.

- RI (001)	+ 2 225.83 €
- RI (1068)	+ 29 290.17 €
- RF (002)	+ 25 772.92 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	11	11	0	0	0

1435 – INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité de régler les dépenses engagées en section d'investissement dans l'attente du vote du BP 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à régler la facture suivante, en section d'investissement du BP communal 2023 et à signer tout document afférent à cette décision.

- Commune Beauchemin Titre N° 122 du 18/11/2022 (achat abri bus) compte 2158

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	11	11	0	0	0

TRAVAUX CHEMIN PIETON ACCES AU LAC

Dans les jours qui viennent, l'entreprise Dupont achève la réfection du sentier piétonnier d'accès au lac avec la pose d'une barrière bois « double lisse ».

Coût des travaux selon le devis 12 900.00 €.

Subvention conseil départemental 20% 2 580.00 €

Subvention DETR 40% 5 160.00 € TOTAL 7 740.00 €

Soit un coût pour la commune de 5 160.00 €

1436 – TRAVAUX SECURISATION DU VILLAGE

Pour faire suite à l'appui technique des services du conseil départemental pour trouver des solutions afin de réduire la vitesse dans le village et en bord de Digue, celui-ci a préconisé un certain nombre d'aménagements qui ont été débattus lors du conseil municipal du 25/11/22.

Toutes ces mesures ont fait l'objet de demandes de devis

A ce jour, une seule entreprise a répondu (Signaux Girod) pour un montant de 22 583.00 € HT soit 27 099.60 € TTC

- Ecluse double en peinture routière	5 748.00 € HT
- Radar pédagogique	3 881.00 € HT
- Signalisation horizontale pour RD 121	2 394.00 € HT
- Passage piéton	5 420.00 € HT
- Remplacement miroir	1 300.00 € HT
- Signalisation verticale ilot St Didier	600.00 € HT
- Feu récompense	3 190.00 € HT

Un devis avait été demandé au centre technique de Neuilly l'Evêque mais il nous a été indiqué que si les travaux étaient effectués par le centre, ils ne pourraient faire l'objet d'aucune subvention.

Par ailleurs, suite à la réception d'une offre commerciale de la société Elancité pour un feu récompense evolight électrique (prix 3 190.00 € HT), il peut être envisagé d'en installer un en lieu et place du radar pédagogique prévu dans la rue des Cerisiers.

Ce sujet est soumis au vote du conseil, installation d'un feu récompense :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	6	4	1	0

A noter que le conseil a déjà délibéré sur la sécurisation des entrées du village en date du 10 mars 2022 pour la mise en place de 3 comptages pour un montant de 455.00 € HT et expérimentation d'une écluse sur 2 semaines pour 300.00 € HT.

Si ces aménagements préconisés par l'ODIT du conseil départemental sont retenus, les frais de comptage et d'expérimentation de l'écluse seront inclus dans le dossier de subventions avec l'installation provisoire réactualisée.

Après délibération, le conseil décide :

- d'accepter les travaux pour un montant total de 22 583.00 € HT
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des différents organismes compétents
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	5	3	3	0

1437 - TRAVAUX EGLISE

Pour faire suite à la présentation, lors du dernier conseil, des problèmes rencontrés avec l'Eglise :

L'entreprise Charpentier a renvoyé le devis réactualisé pour le traitements des entrants et empochements qui passe de 19 275.00 € à 20 238.00 €.

Et un devis pour le nettoyage du clocher et la réfection des planchers + pose d'une échelle d'accès en aluminium pour un coût de 6 355.00 € HT.

Il a été demandé, à Claude Prautois, un devis pour le nettoyage du clocher et la réfection des planchers en utilisant le bois fourni par la commune. Montant du devis 1 458.00 € HT.

Devis concernant la porte de l'Eglise : 7 236.00 € soit 8 683.20 € TTC.

Le conseil décide d'accepter le devis de l'entreprise Charpentier pour le traitement des entrants, montant 19 275.00 € HT et les devis de Claude Prautois pour le nettoyage du clocher (1 458.00 € HT) et la porte de l'Eglise (7 236.00 € HT) et l'échelle (180.00 € HT) + le devis du Campaniste Chrétien pour un montant de 2 357.00 € HT et les frais d'étude du cabinet Bortolussi d'un montant de 2 140.00 €.

Précision, la réalisation des travaux sera conditionnée par l'obtention des subventions à hauteur de 80%.

Après délibération, le conseil décide :

- d'accepter les travaux pour un montant total de 32 646.00 € HT
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des différents organismes compétents
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	6	1	4	0

DIVERS

- **Projet photovoltaïque de Houlot** : le Maire donne lecture d'une pétition demandant une réunion d'information publique au sujet du projet photovoltaïque actuellement à l'étude sur la commune de Charmes. La société BayWa r.e. France porteuse du projet, contacté sur le sujet a indiqué qu'elle avait eu connaissance des différents courriers envoyés aux habitants et qu'elle souhaitait rétablir un certain nombre de vérités sur les informations diffusées. Elle se tient à notre disposition pour organiser une réunion.

Le maire prendra contact avec la société BayWa r.e pour convenir d'une date afin d'organiser la réunion d'information demandée.

- **Affouages** : la commune a reçu 3 retours de candidats
- Clément Richard, Sébastien Cordier et Bernard Joffrain.

Pour information, les tarifs sont maintenus et seront validés lors d'un prochain conseil (5.00 € le stère de bois noble et 2.00 € le stère de bois blanc et charbonnette).

La séance est levée à 00H15

Bernard JOFFRAIN	Jean-Daniel BONHOMME	Didier BOUGREL pouvoir à Nathalie DUMONT
Sylvain BOUGREL	Sébastien CHEVIGNY pouvoir à Philippe MINOT	Richard CLEMENT
Sébastien CORDIER	Nathalie DUMONT	Jean-François FEUTRIEZ pouvoir à Bernard JOFFRAIN
Philippe MINOT	Jean-Baptiste ROCHE	